



## Compte rendu de séance

### Séance du 12 Janvier 2021

L'an 2021 et le 12 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et pour des raisons sanitaires dans la salle socioculturelle "Maryse Bastié" sous la présidence de FLORES Christiane, le Maire.

**Présents** : Mme FLORES Christiane, le Maire,  
Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, GAUBERT Caroline,  
MM : AVRIL Fabien, BERTON Jean-Luc, BOURGEOIS Fabien, NIKITINE Joël, OZANNE Marc,  
SELVON Christian

**Absents et excusés ayant donné un pouvoir** : DAMION Aleida à GAUBERT Caroline, GAMARD Éric à BOURGEOIS Fabien.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 05/01/2021

**Date d'affichage** : 05/01/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture de MONTARGIS  
Le : 12/01/2021

Et publication ou notification  
Du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. Marc OZANNE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 01/12/2020.

#### **Objet(s) des délibérations**

**Décision modificative à l'ordre du jour** : Demande de subvention auprès du Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population.

#### **SOMMAIRE**

- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Demande de subvention contrat régional de solidarité territoriale gâtinais montargois
- Résiliation de contrat de location - logement 8 place du Bourg
- Regroupement de commandes pour la réalisation d'un schéma directeur de l'eau et de l'assainissement
- Délibération : Nouveaux statuts pour le Syndicat des Eaux
- Délibération : Congés payés de M. MAUGARD Samuel
- Délibération pour l'achat de panneaux signalétiques
- Délibération pour l'installation du RGPD

Questions diverses

➤ **Demande de subvention auprès du Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va solliciter une subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population pour la rénovation et la redynamisation du restaurant "Le Relais". Le choix des entreprises est :

- André peinture décoration pour un montant de 10 639,28 € HT,
- SARL Perret d'un montant de 10 661,98 € HT,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le projet,
- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature au Département,
- sollicite le soutien financier du Département au titre de l'aide des communes à faible population.

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

➤ **Demande de subvention contrat régional de solidarité territoriale gâtinais montargois**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet "Achat de matériel professionnel de cuisine" pour le restaurant "Le Relais", est éligible dans le cadre du contrat régional solidarité territoriale gâtinais montargois.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 25 518,53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le projet pour l'achat de matériel professionnel de cuisine pour un montant de 25 518,53 €
- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H. T	TTC	Recettes (€ HT)	H. T	TTC
Travaux	25518,53	30 622,24	DETR		
Maîtrise d'œuvre			Région	7655,55	
X			Département	10207,41	
Y			Autres		
			Autofinancement	7655,57	
Total			Total	25518,53	

- sollicite une subvention de 7655,55 € au titre du contrat régional solidarité territoriale gâtinais montargois, soit 30 % du montant du projet,
- charge le Maire de toutes les formalités

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

➤ **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet "Réhabilitation et redynamisation du restaurant "Le Relais", est éligible dans le cadre de la DETR.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 21 301,26 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet pour la réhabilitation et la redynamisation du restaurant "Le Relais" pour un montant de 21 306,26 € H.T
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	H. T	TTC	Recettes (€ HT)	H. T	TTC
Travaux	21 301,26		DETR	8 520,50	
Maîtrise d'œuvre			Région		
X			Département	8 520,50	
Y			Autres		
			Autofinancement	4 260,26	
Total	21 301,26		Total	21 301,26	

- sollicite une subvention de 8 520,50 € au titre de la DETR, soit 40 % du montant du projet
- charge le Maire de toutes les formalités

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

M. OZANNE a demandé un devis pour un poêle à granules, dont le montant est de 5948,00 €. Il faudra faire des demandes de devis à d'autres entreprises. Une commission bâtiment devra être programmée

➤ **Résiliation de contrat de location - logement 8 place du Bourg**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme RAT Claudine, locataire du logement communal situé au 8 place du Bourg, a déposé à la Mairie son préavis de départ pour le 28/02/2021 et demande d'emménager dans le logement situé 4 route de Choiseau à compter du 1er mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCORDE** à Mme RAT Claudine son départ du logement situé au 8 place du Bourg le 28/02/2021.
- le bailleur devra restituer la caution de 380,00 € en fonction de l'état des lieux de sortie.
- **ACCORDE** à Mme RAT Claudine d'intégrer le logement situé 4 route de Choiseau à compter du 01/03/2021,

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

➤ **Regroupement de commandes pour la réalisation d'un schéma directeur de l'eau et de l'assainissement**

VU les articles 64 et 66 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui organise le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

VU la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes qui aménagent les modalités de ce transfert, sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier,

Vu le résultat des délibérations communales actant le report du transfert de ces compétences ;

Il est rappelé que la 3CFG a engagé des démarches en vue d'étudier le transfert des compétences « eau » et « assainissement » avec l'assistance du bureau d'études ADM Conseil,

Par délibération en date du 11 Février 2020, le Conseil Communautaire a décidé de lancer un marché sous forme d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études de gouvernance, patrimoniales et de schémas directeurs en eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales sur le territoire de la 3CFG, et d'approuver les termes de la convention du groupement de commandes qui sera signée avec les communes membres souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

Il est précisé que la 3CFG sera le coordonnateur du groupement de commandes chargé de l'élaboration du DCE. Elle procédera à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans son intégralité et suivra la réalisation des études.

Le cout des études, hormis l'étude de gouvernance et déduction faite des subventions éventuelles, sera remboursé à la 3CFG par chaque commune pour sa partie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la Convention de Groupement de Commandes proposée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, afin de doter l'ensemble des communes de son territoire d'un schéma directeur des réseaux d'Eau Potable, d'Assainissement, et Eaux pluviales, conformément à la réglementation de la Commande publique ;
- D'ACCEPTER les termes de la convention du groupement de commandes et tous les documents relatifs s'y rapportant.

- AUTORISER le Président à signer le marché relatif au groupement de commandes et tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

➤ **Délibération : nouveaux statuts pour le Syndicat des Eaux**

La délibération sera prise ultérieurement faute d'informations

➤ **Délibération pour le versement des congés payés de M. MAUGARD Samuel**

Suite au départ de M. MAUGARD Samuel, Madame le Maire informe le conseil qu'il faut lui verser ses congés payés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accorde à M. MAUGARD Samuel le versement de ses congés payés.

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

➤ **Délibération pour l'achat de panneaux signalétiques**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les panneaux de signalisation, situés route de la Plissonnière et de la Ruche, ne sont plus d'actualités.

Un devis a été demandé à Signaux Girod, le montant est de 1082,89 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable

Une subvention au titre des amendes police sera sollicitée.

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

➤ **Délibération pour l'installation Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Suite au conseil du 01/12/2020, Mme le Maire avait exposé au conseil municipal qu'il était nécessaire de protéger les données. Mme le Maire et la secrétaire de Mairie ont rencontré la société Rox Rotary le mardi 12/01/2021. Un devis a été demandé dont le montant est de 62,00 € HT/mois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition.

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu :**

- ❖ Le Département a versé des subventions concernant le tracteur, les décorations de Noël, la caméra, le poteau incendie, le jardin du souvenir.
- ❖ Mme le Maire a rencontré le 11/01/2021 les protagonistes, qui participent à l'installation des panneaux photovoltaïques (prochain RDV début février 2021)
- ❖ Les cartes cadeaux pour les enfants ont été distribuées et appréciées.
- ❖ Les colis pour les anciens ont été distribués par les membres du CCAS et aussi très appréciés.  
Mme RIGAUD a demandé que le sien soit remis à une personne de Coudroy étant dans le besoin, mais a apprécié.
- ❖ La carte grise pour le tracteur est en cours de finalisation.
- ❖ Remerciements de M. et Mme Gilbert PIERRE pour le bon d'achat des maisons fleuries.

- ❖ La Mairie a reçu un mail de la DDT concernant la taxe d'aménagement, qui est de 1 % pour Coudroy. Voir pour une délibération pour modifier le taux (instruction des certificats d'urbanisme).
- ❖ Il est projeté de remplacer le PC de la secrétaire de Mairie, celui-ci n'étant plus assez performant. Accord de principe
- ❖ Mme le Maire et la secrétaire de Mairie ont rencontré le prestataire du site internet (Dealstreet) le 08/01/2021. La commission communication et information a fixé une réunion le 19/01/2021 à 17 h 30 à la mairie pour la mise en page du site.
- ❖ Mme le Maire, M. MAUGARD et M. EDME ont fait le tour de Coudroy afin de lister les travaux de voirie (routes) pour les années à venir. La route du Grand Machau est prévue pour 2021 et le Petit Pontet pour 2023.  
Il faudra faire le point de l'enrobé à froid pour certaines routes.
- ❖ Mme le Maire demande l'aide de bénévoles pour débarrasser le grenier du logement du restaurant. Cette opération sera prévue un samedi matin.  
M. BERTON propose d'en parler aux futurs repreneurs pour aider. Ils seront les bienvenus.
- ❖ Vaccination pour les 75 ans et plus à partir du 18/01/2021.

#### **Questions diverses :**

- ❖ Mme BEAUDOIN informe que le poteau téléphonique situé entre le 1 et le 3 route de la Ruche, qui était très dangereux, a été remplacé.
- ❖ M. AVRIL s'interroge sur le remplacement de Samuel MAUGARD suite à son départ pour la commune de Montereau.  
Réponse : Mme le Maire va se renseigner auprès de Pôle Emploi.
- ❖ M. BOURGEOIS a rencontré M. COUTELLIER pour un problème de PC non accepté concernant le lieu-dit Le Tertre.  
Réponse : Le PC a été accordé et notifié le 01/09/2020 au propriétaire, sous réserve de respecter la protection contre l'incendie.

Séance levée à : 20 H 50

En mairie, le 15/01/2021



Madame Christiane FLORES

Le Maire

